

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Hexanum

N° d'article 15520000

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Skin Irrit. 2	H315
Repr. 2	H361fd
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger \*\*\***

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

H304  
H411

répétées ou d'une exposition prolongée.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence \*\*\***

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un medecin.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient \*\*\* Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants \*\*\*****Caractérisation chimique**

Hexanum

**Composants dangereux \*\*\*****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

No. EINECS	925-292-5		
Numéro d'enregistrement	01-2119474209-33-XXXX		
Concentration	>= 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 2	H225	
	Asp. Tox. 1	H304	
	Skin Irrit. 2	H315	
	STOT SE 3	H336	Système nerveux; Voie d'exposition: par inhalation
	Repr. 2	H361	Testicules; Voie d'exposition: par inhalation
	STOT RE 2	H373	Système nerveux; Voie d'exposition: par inhalation
	Aquatic Chronic 2	H411	
		EUH066	

**Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)**

Asp. Tox. 1		> 5 %
Flam. Liq. 2	H225	> 5 %
Skin Irrit. 2	H315	> 5 %
Aquatic Chronic 2	H411	> 5 %
Repr. 2		> 5 %
STOT RE 2	H373	> 5 %
STOT SE 3		> 5 %

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

#### **Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Protéger les secouristes

#### **En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis d'un médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

#### **En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### **En cas de contact avec les yeux**

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### **En cas d'ingestion**

Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Administrer du charbon médicinal.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Vertiges, Céphalées, Engourdissement, Perte de connaissance, Dépression nerveuse, peau sèche

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.  
Produits extincteurs en poudre

#### **Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Peut former mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

#### **Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer les surfaces contaminés, approprié est: Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas Eliminer avec de l'eau. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Eviter la formation d'aérosol. Transvaser et manipuler uniquement en système clos. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Utiliser des récipients en acier ou en acier fin.

#### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger des fortes chaleurs. Protéger du rayonnement direct du soleil.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle \*\*\*

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition \*\*\*

##### n-hexane

Liste	SUVA			
Type	MAK			
Valeur	180	mg/m <sup>3</sup>	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1440	mg/m <sup>3</sup>	400	ppm(V)

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B R2F SSc; NS, Auge; NIOSH

#### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

##### Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
-------------	--------------------------------

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	13	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	93	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	7	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
Concentration	20	mg/m <sup>3</sup>
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

### Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Masque complet, filtre A

### Protection des mains

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Gants (résistants aux solvants)

Matériau approprié fluorure de caoutchouc - FKM

Épaisseur du gant 0.4 mm

Temps de pénétration >= 8 h

Non adapté: gants en caoutchouc

Non adaptés

Matériau approprié butyle

Non adapté: gants en PVC

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

Non adaptés: gants en cuir

Non adapté: gants épais

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale

**Protection du corps**

Le personnel doit porter des vêtements de protection. Bottes

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques \*\*\*****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Etat</b>	liquide		
<b>Couleur</b>	incolore		
<b>Odeur</b>	de paraffine		
<b>Odeur</b>	douçâtre		
<b>valeur pH</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>Point de fusion</b>			
Valeur	-95		°C
<b>point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>			
Valeur	65	à	69 °C
méthode	ASTM D 1078		
<b>Point d'éclair</b>			
Valeur	-27		°C
méthode	IP 170		
<b>inflammabilité (solide, gaz)</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>Pression de vapeur</b>			
Valeur	190		hPa
température	20	°C	
Valeur	585		hPa
température	50	°C	
<b>Densité</b>			
Valeur	0.675		g/cm <sup>3</sup>
température	15	°C	
<b>Hydrosolubilité</b>			
Remarque	non miscible		
<b>Température d'inflammabilité</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>température de décomposition</b>			
Remarque	N'est disponible		
<b>Viscosité</b>			
<b>cinématique</b>			
Valeur	0.45		mm <sup>2</sup> /s
température	25	°C	

**9.2. Autres informations****Teneur en solvant**

Valeur 100 %

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

**Autres données**

La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Flammes. Etincelles

**10.5. Matières incompatibles**

Des agents d'oxydation forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Oxyde et dioxyde de carbone, vapeurs / gaz inflammables

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques \*\*\*****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg
méthode		OCDE 401	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

Espèces	lapin		
DL50	>	3350	mg/kg
méthode		OCDE 402	

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

Espèces	rat		
CL 50	>	20	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Administration/Forme		Vapeurs	
méthode		OCDE 403	

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

évaluation	légèrement irritant
méthode	OCDE 404

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

évaluation	Non irritant
------------	--------------

**Sensibilisation (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**



Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

évaluation non sensibilisant

**Mutagénicité (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

évaluation Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité reproductrice (Composants)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

évaluation Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich****exposition répétée**évaluation Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
Voie d'exposition par inhalation  
organes : Système nerveux**Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich****Exposition unique**évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.  
Voie d'exposition par inhalation  
organes : Système nerveux**Aspiration hazard (Components)****Hydrocarbons, C6, n-alkanes, iso-alkanes, cyclics, n-hexane rich**

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

**Expériences issues de la pratique**

Le produit a un effet anesthésiant.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques \*\*\*****12.1. Toxicité****Indications générales**

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**12.2. Persistance et dégradabilité****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**12.4. Mobilité dans le sol****Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Indications générales**



Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## 12.6. Autres effets néfastes

### Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

### Information supplémentaire sur l'écologie

Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Danger pour l'eau potable.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.




Récupération et recyclage si possible. Autrement: combustion dans une installation d'incinération agréée.

#### Emballages contaminés

Non purifiés emballages peuvent contenir mélanges de gaz et air qui deviennent explosifs.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport \*\*\*

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1208	1208	1208
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	HEXANES	HEXANES	HEXANES
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation \*\*\*

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom commercial: Hexanum

Numéro de la matière: 155200

Version: 4 / CH

Date de révision: 26.10.2020

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 26.10.20

**Classe de contamination de l'eau (Allemagne) \*\*\***Classe de contamination  
de l'eau (Allemagne)

WGK 3

Remarque

Derivation of WGK according to Annex 1 No. 5.2 AwSV

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.